



## ACCUEIL TEMPS LIBRE

### VOUS ENVISAGEZ DE TRAVAILLER DANS LES GARDERIES DES ECOLES?

Le « Décret Accueil Temps Libre » précise les formations nécessaires pour encadrer les enfants dans les garderies. Les deux premiers modules de la section auxiliaire de l'enfance ont été validés par l'ONE qui les considère comme suffisants.

### DÉBOUCHÉS

Travailler dans les garderies scolaires.

### FORMATION

#### *CONDITIONS D'ADMISSION*

Etre en possession du certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou sur base d'un test d'admission.

#### *DURÉE*

Huit mois, à raison de 2 matinées par semaine. Les horaires sont adaptés au personnel déjà occupé pour la surveillance des temps de midi.

